Ville
de Marseille

RAPPORT
AU
CONSEIL MUNICIPAL

- 44 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Mise en place d'un groupe de travail pour la mise à jour des critères d'attribution de places en crèche.

20-35995-DPE

- o -

Madame la Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de la place de l'enfant dans la ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille assure directement la gestion de 62 établissements du jeune enfant qui accueillent chaque année plus de 3 500 enfants.

Conformément au Code de la Santé Publique, le fonctionnement de ces structures est régi par un règlement, dont celui en vigueur a été approuvé par délibération n°19/1292/ECSS du 25 novembre 2019. Il précise notamment l'organisation générale, les modalités d'accueil des enfants, la tarification du service et la délivrance de soins spécifiques.

Le fonctionnement de l'attribution des places en crèche ne satisfait pas les familles.

Chaque année, des marseillaises et des marseillais n'obtiennent pas de places en crèche, sans comprendre pourquoi, car ils remplissent tous les critères d'attribution.

En effet, ces critères trop peu nombreux, manquant de pertinence et de repères sociaux, ne permettent pas de départager les familles.

Alors que certaines familles devraient être prioritaires dans l'accès aux crèches municipales, elles s'en trouvent exclues.

La conséquence est qu'elles doivent se tourner vers des solutions plus onéreuses ou limiter leur temps de travail.

Enfin, ces conditions d'attributions privent trop souvent les enfants qui en ont le plus besoin de la première étape de la socialisation.

Une des promesses de la nouvelle municipalité était de revoir le processus d'attribution des places en crèche pour le rendre plus équitable pour les familles marseillaises.

Cette révision du processus d'attribution doit se faire dans une démarche d'intérêt général, pour une ville plus juste.

C'est pour cela qu'elle s'appuiera sur une concertation large des acteurs.

En conséquence, il convient de réfléchir à l'évolution de ces critères d'attribution, sur la base des recommandations de la charte de l'Association Des Maires de France signé précédemment par la Ville :

- Choisir des critères d'attribution pertinents,

- Panacher les critères d'attribution retenus,

- Ajuster les critères d'attribution au fil du temps.

A cette fin il est proposé de créer un groupe de travail, d'au maximum 14 personnes, qui proposera des pistes d'évolution de ces critères et qui sera composé :

- de Madame l'Adjointe en charge de la place de l'enfant dans la Ville et d'élus,

- de cadres de la Direction de la Petite Enfance,

- de représentants de parents issus des conseils d'établissements des crèches élus.

Afin d'enrichir sa réflexion, le groupe de travail pourra se rapprocher d'institutions et d'organismes qui interviennent dans le domaine social, pour que la réflexion soit la plus collective possible.

Il pourra également s'appuyer sur l'étude des besoins en modes de garde, menée par l'Observatoire de la Petite Enfance.

L'évolution des critères d'attribution prendra en compte les données de l'offre et de la demande à une échelle fine et les caractéristiques des enjeux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°19/1292/ECSS DU 25 NOVEMBRE 2019
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la mise en place d'un groupe de travail qui établira des propositions d'évolution des critères d'attribution de places en crèche.

ARTICLE 2 Ce groupe de travail sera composé :

- de Madame l'Adjointe en charge de la place de l'enfant dans la Ville et d'élus,

- de cadres de la Direction de la Petite Enfance,

- de représentants de parents issus des conseils d'établissements des crèches élus.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA
PLACE DE L'ENFANT DANS LA VILLE
Signé : Sophie GUERARD